

Les « gilets jaunes » normands se mobilisent au Havre



Les « gilets jaunes » ont manifesté sur la plage du Havre hier toute la journée (photo Quentin Déhais)

Social. Pour la première fois, la plus importante manifestation normande de « gilets jaunes » s'est déroulée au Havre.

Plus de mille « gilets jaunes » ont défilé dans les rues du Havre hier après-midi. Une affluence qui n'avait plus été atteinte dans la cité océane depuis le mois de janvier. L'appel à l'unité et à la mobilisation régionale des manifestants au Havre semble avoir été entendu. François Boulo, avocat rouennais et porte-parole des « gilets jaunes », avait notamment fait le déplacement. « Ces dernières semaines, je me rendais systématiquement à Rouen le samedi », assure dans la manifestation Christiane, une « gilet jaune » hâvraise mobilisée depuis le 17 novembre qui avait laissé tomber sa ville devant le peu de mobilisation. Comme

elle, plusieurs manifestants hier concèdent se déplacer dans la capitale normande ou avoir arrêté en raison d'une démotivation. « Avec cet appel, j'avais espoir que l'on ait un grand rassemblement à nouveau », souffle l'un d'entre eux, qui, malgré la densité du défilé, s'attendait à mieux.

**« FATIGUÉS
MAIS ON
NE LÂCHE PAS »**

Le rassemblement s'est opéré dès le matin. À 10 h, ils sont environ 300 devant l'Hôtel de Ville pour l'acte 22. Quelques membres de la CGT les ont rejoints - un appel avait également été lancé - pour une manif bon enfant au son de « on n'est pas fatigués », chanté et repris en chœur. Géraldine, membre de l'Assemblée citoyenne des « gilets jaunes » du Havre est là depuis le début : « Ça fait bientôt cinq mois, on est tous fatigués mais on ne lâche pas, on ne lâche pas la pression au lendemain du

bilan du Grand Débat, on est toujours en guerre contre la politique du gouvernement », explique la jeune femme avec enthousiasme.

L'après-midi, la motivation reste intacte et la manifestation se déroule pacifiquement de l'hôtel de ville au skatepark, avec un passage devant les restos de plage. La tension monte lors du retour au centre-ville avec une dizaine de feux de poubelles sur les avenues Coty et Joffre, des tags sur le mobilier urbain et des dégradations d'abribus. Cinq interpellations ont lieu pour des incendies et des outrages. La manifestation se disperse aux alentours de 18 h 30.

À Rouen, la manifestation de « gilets jaunes », qui a associé des syndicats et mouvements mobilisés contre la loi anti-casseurs, a réuni jusqu'à trois cents personnes.

FRANÇOIS VANHOVE
AVEC CORRESPONDANT

■ Lire aussi la mobilisation au niveau national en page 16.

Faits divers

AUZOUVILLE-L'ESNEVAL

Un hangar à chevaux en feu

Les sapeurs-pompiers sont intervenus, au lieu-dit La Hongrie, à Auzouville-l'Esneval (Seine-Maritime), hier matin, vers 11h30, pour circonscrire un incendie qui s'est déclaré dans un hangar de 150m². Des chevaux s'y trouvaient. Ils ont été sortis indemnes par les secours.

NEUFBOSC

Un agneau meurt dans le feu d'une bergerie

Une bergerie a pris feu, hier, un peu avant 16 h, à l'impasse de la Vallée à Neufbosc (Seine-Maritime), où se trouvaient des moutons et de la paille. Un agneau est mort dans l'incendie maîtrisé par les sapeurs-pompiers. Ces derniers ont évité la propagation du feu à un garage attenant.

PETIT-QUEVILLY

Une voiture incendiée dans un parking souterrain

Une voiture a pris feu dans un parking souterrain, dans la nuit de vendredi à hier, vers 3 h 30, rue Jean-Jaurès à Petit-Quevilly, près de Rouen. En raison de fortes fumées, l'immeuble se trouvant au-dessus a été évacué par les secours. Une personne a été incommodée par les fumées.

CHRONIQUE DE LA JUSTICE ORDINAIRE AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DU HAVRE

Quand les faits n'ont pas lieu... à leurs yeux

Chaque semaine, le récit du quotidien des tribunaux de la région. Aujourd'hui, le tribunal correctionnel du Havre.

Bruno ne se considère même pas comme innocent. C'est au-delà de ça. Pour lui, aucun événement ne s'est passé à son domicile le 22 juillet dernier à Mélamare où il réside avec sa femme. Malgré le témoignage concordant de trois parties civiles, ce jeudi après-midi à la barre, il reste inflexible. « Elles sont de la même famille, elles ont pu facilement accorder leur version », lance le prévenu de 56 ans sans ciller. Selon les plaignantes, la grand-mère Michelle, la mère Agnès et la fille Lenaik, sont invitées par la femme du prévenu à dîner. Après le repas, une partie de tarot s'organise entre femmes, à laquelle s'invite au bout d'un moment Bruno. Il commence à tenir des propos sexistes et injurieux. « Je me ferais bien une petite vierge », aurait-il proféré à l'intention d'Agnès. Le ton monte, Michelle s'en mêle, il devient alors violent. Selon leurs dires il les poursuit alors qu'elles prennent la fuite. Michelle écope de 21 jours d'ITT, Agnès six jours. « Taxer de faux témoignages, c'est pathétique, abject », s'exclame leur avocate, Me Claire Vargues devant des certificats médicaux aussi lourds.

La femme de Bruno, absente à l'audience, a produit une attestation pour assurer qu'ils ont passé la soirée seuls. Un élément évoqué rapidement par la présidente Lucie Cartoux dans son rappel des faits, ce qui n'est pas du goût du conseil de Bruno, Me Cécile Paul, qui dénonce un procès « à charge ». Le quinquagénaire est condamné à trois mois d'emprisonnement avec sursis et mise à l'épreuve pendant deux ans et



doit payer un total de 3 300 € de dommages-intérêts aux parties civiles.

Florian, lui non plus ne se sent coupable de rien. En 2017, alors qu'il revient de la pêche au Havre, il fait une belle prise à terre. Sous une bâche, il découvre une montagne d'objets dans laquelle se trouve principalement du cuivre. Il le prend alors, le cache, et le revend en plusieurs fois lorsqu'il a « besoin d'argent ». Il gagne au final environ 4 000 € de cette façon. Il est accusé de recel mais le procureur l'interroge sur les faits de vol. « Si vous mettez votre voiture au bord de la route sous une bâche et que je vous la prends, vous appelez ça comment ? » « De la récupération », glisse le prévenu de 29 ans. « Je n'ai pas la sensation d'avoir volé quoi que ce soit ». D'ailleurs, personne n'a porté plainte pour une disparition de cuivre. « C'était un lieu accessible au public, un espace non protégé, il n'y avait pas de surveillance, c'était une décharge sauvage », assure l'avocate du prévenu, Me Missoty.

Après avoir délibéré sur le siège, la présidente du tribunal relaxe Florian.

FRANÇOIS VANHOVE

JUGEMENT SUR LE SIÈGE

Lorsqu'un jugement est rendu immédiatement après les débats, on dit qu'il est rendu sur le siège.

Discothèque Dancing Club des 25 ans et plus

le **ZENITH**
à **OUDALLE**

**Tous les
samedis soir
de 23h à 5h**
Musique années 80
à nos jours

**APRÈS-MIDI
DANSANT**

de 15h à 19h30 avec ORCHESTRES

Dimanche 14 avril
Pascal DESMET

Dimanche 21 avril
Abel LORENZONI

Dimanche 28 avril
Régis SUEZ

12€ avec 1 consommation
1 viennoiserie

Tél. 02 35 20 00 28

Local pour les fumeurs

Labus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération